

PROCES VERBAL

SEANCE DU 21 novembre 2025

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

Ordre du jour :

Affaires courantes :

- Approbation de la convention de mise à disposition service intérim – CDG03
- Approbation de la convention projet « Eco Verger »
- Nomination du coordinateur communal pour le recensement 2026
- Nomination de l'agent recenseur pour le recensement 2026
- Mise en place de la facturation vaisselle cassées – ERC
- Motion de soutien au contournement de Vichy Nord-Ouest

Fiscalité :

- Vote du taux de fiscalité 2026
- Subvention

Le 25 novembre 2025 Le Maire,

PROCÈS-VERBAL

Le vingt et un novembre deux mille vingt-cinq, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – DEBATISSE Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc - CHAZETTE Michel – CARTON Nadine - MAGNIN Guillaume – LONJOU Stéphanie - HENRY Elisabeth – VIVIER Nathalie - BAUDIS Françoise, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : SIFFER Maxence - LEROUX Richard - THOMASSET Christiane ayant donné son pouvoir à MAGNIN Guillaume

Secrétaire de séance : MAGNIN Guillaume

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande le rajout de deux questions :

- 1- Avenant n°1 Convention PAF – CDG 03
- 2- Convention territoriale globale 2026 – 2030 entre la CAF et les communes de Vichy Co.

1. Approbation de la convention de mise à disposition service intérim – CDG03

Le Centre de Gestion de l'Allier met à disposition du personnel intérimaire lorsque les agents sont absents ou en arrêt. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention de mise à disposition et autorise Mr Le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

2. Approbation de la convention projet « Eco Verger »

La fédération de Chasse de l'Allier met en place un projet de plantation d'arbres fruitier en lien avec les écoles. Mr le maire après en avoir discuté avec Mr POMMIER Jean-Luc président du comité des fêtes se sont mis d'accord pour que la plantation se fasse sur le terrain du comité des fêtes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention entre la mairie et le comité des fêtes et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

3. Nomination du coordinateur communal pour le recensement 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de nommer notre secrétaire JALICOT Alice en tant que coordinateur du recensement 2026

4. Nomination de l'agent recenseur pour le recensement 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, de nommer MUS Joëlle en tant qu'agent recenseur pour le recensement 2026.

5. Mise en place de la facturation vaisselle cassées – ERC

Suite à la demande du trésor public sur le fait qu'une délibération soit prise pour refacturer la vaisselle cassées lors des locations de l'ERC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de mettre en place une grille pour la facturation de la vaisselle cassées.

6. Motion de soutien au contournement de Vichy Nord-Ouest

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de donner son soutien à Vichy Communauté pour le contournement de Vichy Nord-Ouest

7. Vote du taux de fiscalité 2026

Monsieur le Maire expose son idée de ne pas augmenter le taux de fiscalité de la commune, cela ferait donc 12 ans que le taux de fiscalité n'a pas été changé dans la commune.

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents décide de garder le même taux que les années précédentes.

La taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.90 %

La taxe foncière non bâtie : 28.10 %

8. Subvention

En lien avec la fête du cochon, Monsieur le maire expose le fait d'attribuer une subvention de 500 € au comité des fêtes de SEUILLET. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 11 voix pour et 1 voix contre (BAUDIS Françoise), décide d'attribuer la subvention au comité des fêtes de SEUILLET.

9. Avenant n°1 Convention PAF – CDG 03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant n°1 concernant la convention Paie à façon du centre de gestion.

10. Convention territoriale globale 2026 – 2030 entre la CAF et les communes de Vichy Co.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Mr Maire à signer la convention territoriale globale 2026 – 2030 entre les communes de Vichy Communauté et la CAF de l'Allier.

Le Maire,
BONNET Pierre

Le secrétaire de séance,
MAGNIN Guillaume